CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO **E-E64870** **VALABLE JUSQU'AU** **22/11/2027**

ÉDITÉ LE **26/11/2026**

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/01/2001
Forme juridique : SAS
DEPUIS LE 25/07/2024
Capital : 200 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC LORIENT 434 639 498 RCS

Siret : **434 639 498 00022**
Code NACE : 4322A
Numéro caisse de congés payés : 5419700

Assurance Responsabilité Travaux :
AXA FRANCE IARD 11157620704

Assurance Responsabilité Civile :
AXA FRANCE IARD 11157620704

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/07/2026

Raison sociale : **ARCHIMEDE**

10 RUE DU BOCAGE
ZONE D ACTIVITE DU DIVIT
56270 PLOEMEUR

Téléphone : 02 97 37 42 33 **Fax :** 02 97 37 43 96
Portable : 06 16 23 53 87

Site Internet :
E-mail : contact@archimede-lorient.fr

Responsabilité légale :
L'HOSTIS MATHIEU PRÉSIDENT

Effectif moyen : 23 **Tranche de classification :** EFF3

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5112	Installation de plomberie sanitaire dans tout type de bâtiment supérieur à 1000 m² sans surpresseur Mention RGE	18/11/2026
5213	Installation de chauffage avec chaudière gaz/fuel en habitat individuel, collectif et tertiaire supérieur à 1000 m2 Mention RGE	18/11/2026
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	23/11/2024
5312	Installation de VMC dans tout type de bâtiment supérieur à 1000 m² Mention RGE	18/11/2026

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Pompe à chaleur : chauffage	01/01/2021
o Chauffe-Eau Thermodynamique	01/01/2021
o Radiateurs électriques, dont régulation.	01/01/2021
o Ventilation mécanique	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.